



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)

UNITÉ DE STATISTIQUE AGRICOLE ET INFORMATIQUE
(USAI)

RECENSEMENT NATIONAL DE LA PÊCHE ARTISANALE

RAPPORT PRÉLIMINAIRE PHASE II



Table des matières

1. INTRODUCTION	6
1.1. Contexte du recensement national de la pêche côtière	6
1.2. Objectifs de la deuxième phase du recensement	7
2. CONCEPTS ET DEFINITIONS	8
2.1. Port de débarquement	8
2.2. Pêcheur	8
2.3. Embarcation	8
2.4. Bois fouillé ou pirogue	8
2.5. Corallin	8
2.6. Canot	8
2.7. Bateau en fibre de verre (Fiber glass)	9
2.8. Structure associative	9
3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE	10
3.1. Elaboration des documents techniques	10
3.2. Définition des aires d'enquêtes	10
3.3. Recrutement des enquêteurs	10
3.4. Formation des enquêteurs et contrôleurs	10
3.5. Collecte des données	10
4. PRINCIPAUX RESULTATS	11
4.1. Les ports de débarquement	11
4.2. Conflits et structures de gestion des conflits sur les ports	11
4.3. Principaux acteurs habituellement impliqués dans les conflits	12
4.4. Représentation des structures physiques des ports	13
4.5. Accès et sources de crédit	13
4.6. Structures socio-professionnelles	15
4.7. Contraintes au développement de la pêche en Haïti	16
4.8. Ports Pêcheurs et embarcations	17
4.8.1. Les pêcheurs	17
4.8.2 Les embarcations	18
4.9. Les engins et techniques de pêche	20

4.10. Evolution de la quantité des captures au niveau des ports.....	21
4.11. Les techniques de conservation et conditionnement.....	22
4.12. Les espèces de poissons les plus présentes dans les captures.....	23
5. ANNEXES	24

Liste des figures

Figure 1: Répartition des ports par département.....	11
Figure 2: Pourcentage de ports par département.....	11
Figure 3: Part des instances de gestion des conflits sur les ports.....	12
Figure 4: Pourcentage de ports par département concernés par des conflits.....	12
Figure 5: Part des ports et types d'acteurs impliqués dans les conflits.....	13
Figure 6: Part des structures physiques des ports (%)......	13
Figure 7: Représentation des structures physiques des ports par département.....	13
Figure 8: Part de crédit octroyé par source.....	15
Figure 9: Part de ports par département ayant reçu du crédit.....	15
Figure 10: Pourcentage de ports par département possédant une structure socio-professionnelle.....	16
Figure 11: Part des structures socio-professionnelles légales par département.....	16
Figure 12: Part des sept contraintes majeures au développement des ports (%)......	16
Figure 13: Nombre de pêcheurs par département	18
Figure 14: Nombre moyen de pêcheurs par port selon les départements.....	18
Figure 15: Répartition des embarcations par département.....	20
Figure 16: Part des embarcations par type (%)......	20
Figure 17: Répartition des embarcations par types selon les départements.....	20
Figure 18 : Répartition des ports selon les techniques de pêche utilisées	21
Figure 19 : Evolution de la quantité des captures au niveau national.....	22
Figure 20 : Evolution de la quantité des captures par département.....	22
Figure 21 : Répartition des ports selon la présence de technique de conservation	23
Figure 22 : Répartition des ports selon les techniques de conservation utilisés	23
Figure 23 : Répartition des ports selon les espèces de poissons les plus présentes dans les captures.....	24
Figure 24 : Répartition des ports selon les espèces présentes sur la période de 10 à 12 mois.....	24

Liste des Annexes

Annexe 1 : Intervention sur les ports de débarquement des instances de gestion des conflits	25
Annexe 2 : Les contraintes au développement des activités de pêche par département (%)	26
Annexe 3 : Les ports de débarquement ayant accès au crédit et sources de financement des activités de pêche par département	27
Annexe 4: Nombre de ports par département et leurs structures physique	28
Annexe 5 : Les engins et techniques de pêche.....	29
Annexe 6 : Evolution de la quantité des captures au niveau des ports.....	29
Annexe 7 : Répartition des ports selon la présence de techniques de conservation et par département .	30
Annexe 8 : Répartition des ports selon les techniques de conservation utilisées.....	30
Annexe 9 : Les espèces de poissons les plus présentes dans les captures.....	31

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du recensement national de la pêche côtière

Les zones côtières d'Haïti s'étalent sur une longueur de 1770 km environ. La superficie de son plateau continental est de l'ordre de 5900 km², ce qui lui confère des potentialités considérables de développement des activités de pêche et d'aquaculture marines.

Le secteur de la pêche occupe une place très importante dans l'économie nationale et constitue un des piliers du développement économique et social du pays par ses rôles multiples (alimentaire, économique, social, environnemental). Les activités de pêche restent essentiellement traditionnelles, très peu modernisées et insuffisamment organisées. Les contraintes au développement durable du secteur de la pêche sont multiples, nous citons : l'augmentation constante de l'effort de pêche sur le plateau continental très étroit, la dégradation des écosystèmes côtiers, l'utilisation d'engins de pêche et de techniques non adéquats, la faiblesse du système de contrôle et de surveillance concernant l'application des mesures réglementaires sur la pêche.

L'une des priorités du gouvernement est le développement social et économique des communautés de pêcheurs à travers la pratique d'une pêche artisanale durable. Cependant, le diagnostic du système de statistiques indique qu'il existe un déficit flagrant en données quantitatives d'ensemble sur les structures du secteur. Ce qui empêche la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et des politiques spécifiques au secteur.

Le gouvernement opte pour le renforcement du système national des statistiques afférentes à la pêche par la mise en œuvre du recensement et la mise en place d'un système statistique permanent sur la pêche côtière répondant aux besoins en données pour la conception et le pilotage de la politique de développement du secteur et aussi pour stimuler des actions de développement rural durable, de lutte contre la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural a programmé la réalisation du recensement national de la pêche côtière dans le cadre des activités du Programme de Développement de la Pêche Artisanale financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). L'Unité Statistique Agricole et Informatique (USAI) du MARNDR est chargée de conduire ce recensement.

Le recensement est prévu en trois phases :

Phase I : Identification des ports de débarquement.

Phase II : Etat des lieux de chaque port de débarquement, détermination des caractéristiques des activités de pêche, des atouts et contraintes au développement des ports.

Phase III : Recensement des embarcations, des pêcheurs, etc.

Le présent rapport récapitule les principaux résultats de la phase II. Ces résultats¹ restent approximatifs et serviront à la préparation de la phase III du recensement et constituent un acquis informationnel important qui peut apporter, dans l'immédiat, un éclairage aux décideurs et aux acteurs de développement du secteur.

1.2.Objectifs de la deuxième phase du recensement

Les objectifs principaux de la deuxième phase du recensement est de faire l'état des lieux de chaque port de débarquement et déterminer les caractéristiques des activités de pêche, les atouts et contraintes au développement des ports.

De manière plus spécifique, elle doit permettre entre autres de :

- Collecter des données de base permettant de se faire une idée de la taille de chaque port en terme de nombre de pêcheurs et nombre d'embarcations de pêche s'y attachant ;
- Dresser une photographie de l'état physique de chaque port de débarquement ;
- Identifier les services offerts aux pêcheurs soit par l'état, les ONG ou les organismes privés (crédit, frigorification, réparation de matériels et équipements, etc.) ;
- Cerner les atouts et les contraintes au développement des activités de pêche au niveau des ports.

¹ Un accès convivial et interactif aux résultats et aux cartes détaillées sera aussi possible à travers le site Ministère dès la finalisation des développements informatiques en cours.

2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

2.1.Port de débarquement

C'est un emplacement côtier où les pêcheurs accostent leurs embarcations après la pêche pour livrer leurs captures (poissons, homards, crabes etc....) aux commerçants/es, agences, représentants d'agences et consommateurs.

2.2. Pêcheur

Un pêcheur est une personne physique qui exerce à temps plein ou à temps partiel la capture des poissons et autres animaux à partir de l'eau ou la cueillette des coquillages.

2.3. Embarcation

Tout ouvrage flottant, destiné à naviguer pour faire la pêche. Seules les embarcations destinées principalement seront prises en considération. Ces embarcations sont subdivisées en 4 types.

2.4. Bois fouillé ou pirogue

Embarcation construite dans une unique pièce de bois taillée dans un tronc d'arbre, mue à la pagaie et à la voile, Ce bateau de pêche est surtout utilisé par des pêcheurs sortant généralement seuls en mer et ne permet d'exploiter que les eaux proches du littoral et uniquement par mer calme.

2.5. Corallin

Le Corallin est une barque à fond plat qui permet dans la plupart des cas d'aller jusqu'aux accores (côte élevée, et coupée presque verticalement à la surface de la mer; ce qui la rend d'un accès difficile) et donc d'exploiter la totalité du plateau continental d'autant mieux qu'ils sont généralement motorisés.

2.6. Canot

Un canot est une embarcation, de petite taille, propulsée à la rame, la godille, la pagaie, la voile ou au moteur. Son usage n'est pas défini : le canot peut être au service d'un navire ou utilisé pour la pêche, pour la promenade au niveau de certains ports de débarquement en Haïti, le canot se différencie du corallin par le fond qui est plutôt aigu.

2.7. Bateau en fibre de verre (Fiber glass)

Il est fait d'un stratifié de verre dont les principaux constituants sont la fibre de verre et la résine étalées en couches alternées et durcies pour former un stratifié solide. Le stratifié peut être à la fois solide et rigide et avoir une bonne résistance.

2.8. Structure associative

C'est un regroupement de personnes ayant un lien quelconque avec la pêche (pêcheurs, commerçants, représentants d'agences etc...). Cette structure peut être formelle ou informelle.

3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

3.1. Elaboration des documents techniques

Dans le cadre de l'exécution de cette phase, un ensemble de documents techniques ont été élaborés par l'USAI: le manuel d'instructions de l'enquêteur, le manuel d'utilisation de la tablette et questionnaires.

3.2. Définition des aires d'enquêtes

Contrairement à la première phase, comme le questionnaire était beaucoup plus volumineux et nécessitait un temps plus long d'administration, plus d'enquêteurs avaient été nécessaires. Des aires d'enquête contenant pour la majorité entre 10 et 17 ports avaient été définies. La deuxième phase portait sur 51 aires couvertes chacune par un enquêteur.

3.3. Recrutement des enquêteurs

Les enquêteurs de la première phase dont les performances avaient été satisfaisantes ont été reconduits. Ce nombre a été complété par d'autres recrutés suivant le même principe à savoir, soumission de dossiers suivie d'étude par une équipe du bureau central en mettant l'accent sur les critères suivants : a) le niveau de formation du postulant ; b) son département d'origine ; c) sa commune natale ; d) ses expériences en matière d'enquête et ; e) ses expériences de travail au niveau des zones d'enquête en question.

3.4. Formation des enquêteurs et contrôleurs

La formation a été animée par des cadres de l'Unité de Statistique et d'Informatique (USAI) et a été organisée en trois endroits différents de sorte qu'en groupe restreint, les enquêteurs puissent pénétrer pleinement les modules du questionnaire. Elle comprenait une partie théorique portant sur les modules du questionnaire, les concepts et définitions généraux et une partie pratique d'utilisation de la tablette. Les enquêteurs et superviseurs ont suivi cette formation conjointement.

3.5. Collecte des données

La phase de collecte des données s'est étendue sur une période de deux mois environ. Elle a débuté fin avril et devait prendre fin mi-mai, mais les lenteurs administratives et les difficultés d'accès à certaines aires ont retardé la collecte jusqu'au début du mois de juillet.

Les structures décentralisées du Ministère de l'Agriculture au niveau départemental ont été mises à contribution pour l'encadrement des activités de terrain. Les enquêteurs ont aussi été aidés par

des facilitateurs qui habitent au niveau des zones longeant les ports de débarquement. Les données avaient été collectées sur tablettes.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

4.1. Les ports de débarquement

Au niveau national, le nombre de ports de débarquement est passé de 590, recensés à la première phase, à 592 au cours de la deuxième. Cela est dû au fait que quatre (4) ports ont été écartés pour certaines raisons et six (6) autres ont été découverts.

Au niveau départemental, l'Ouest vient en tête avec un nombre de 131 ports. Viennent ensuite les départements du Sud et du Nord-Ouest avec respectivement 107 et 97 ports. Ces trois départements comptent, à eux seuls, près de 57 % des ports.

Le département du Nord-Est compte le nombre de ports le plus faible (soit, 12 au total).

Figure 4: Répartition des ports par département

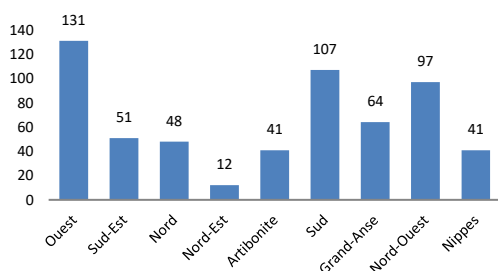
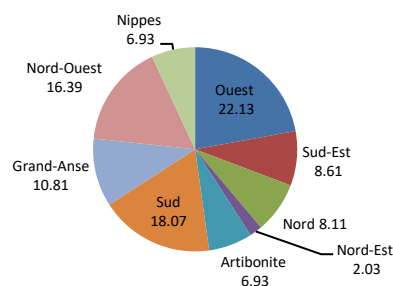


Figure 5: Pourcentage de ports par département



4.2. Conflits et structures de gestion des conflits sur les ports

238 ports au niveau national, représentant 40.20% du total, déclarent être concernés habituellement par les conflits. Ceux-ci se situent en majeure partie au niveau des départements de l'Ouest et du Sud-Est à hauteur respective de 60.31% et 58.82%. Viennent ensuite les départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest avec des pourcentages de 46.34%, 42.27% de leurs ports ayant eu des conflits. Les pourcentages de ports de la Grand-Anse, des Nippes et du Sud impliqués dans les conflits représentent respectivement 32.81%, 29.27% et 25.23%. Les ports du Nord-Est et du Nord sont les moins impliqués dans les conflits et ceux-ci se situent à 14.58% et 16.67%.

La gestion des conflits sur les ports au niveau national est le plus souvent assurée par les acteurs du secteur (pêcheurs, commerçants, propriétaires de navires) à hauteur de 49.9%. Les notables et

les associations de pêcheurs, à hauteur respective de 36.7%, et 29.5%, constituent les deuxièmes et troisièmes concernés dans la gestion des conflits sur les ports. Les coopératives interviennent sur 1.6% des ports dans la gestion de conflits et ont été signalées uniquement dans l'Ouest. Le SEMANAH est quasiment absent dans la gestion des conflits sur les ports, sa présence a été signalée à hauteur de 2.1% dans le Sud'Est et 1.6% dans l'Ouest et le Nord'Ouest. La plus forte intervention de la Police dans la gestion des conflits a été mentionnée dans les Nippes avec 26.7%. Elle a été signalée aussi dans le Sud'Est, le Sud et le Nord'Ouest, mais son implication dans la gestion des conflits est faible, s'élevant à moins de 4% dans chacun d'eux.

Figure 6: Part des instances de gestion des conflits sur les ports

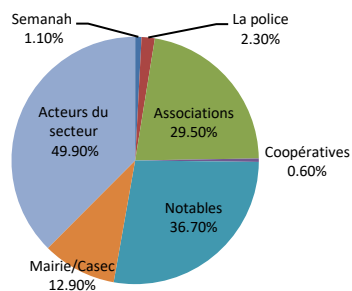
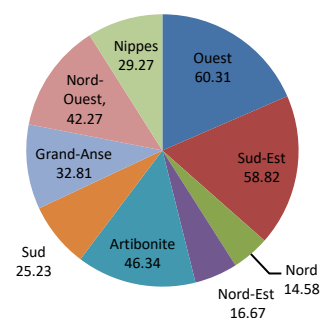


Figure 4: Pourcentage de ports par département concernés par des conflits



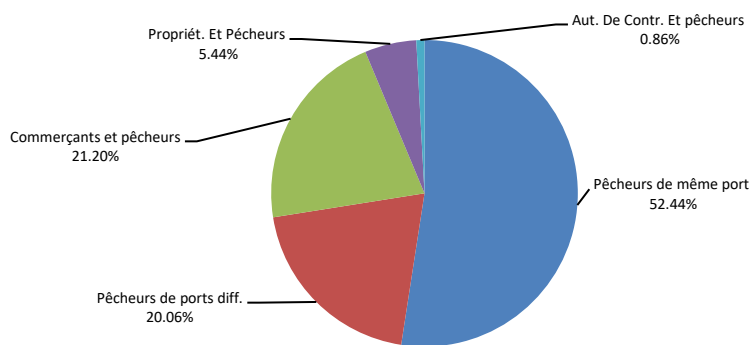
4.3. Principaux acteurs habituellement impliqués dans les conflits

A l'échelle Nationale, le type de conflits mettant face à face les « pêcheurs d'un même port » est le plus souvent rencontré avec un pourcentage de 52.44% de nombre total de conflits mentionnés sur les ports. Ce type de conflits est mentionné sur 32% des ports du département de l'Ouest. Le type de conflits impliquant « commerçant et pêcheur » vient en seconde position avec 21.20% des cas rapportés. Ceux impliquant les « pêcheurs de deux ports différents » représentent 20.06% des cas. Les autres types de conflits dont ceux « entre propriétaires de bâtiments et pêcheurs » et ceux impliquant « autorités de contrôle et pêcheurs » représentent respectivement 5.44% et 0.86% des cas.

Hormis le Sud'Est le plus concerné par le type de conflit « Pêcheurs et autorités de contrôle » avec 66.67% des cas et le Nord'Ouest le plus concerné par le type de conflit « pêcheurs de ports

différents » avec 34.29%, le département de l'Ouest est le plus impliqué à plus de 30% des cas de conflits dans les ports.

Figure 5: Part des ports et types d'acteurs impliqués dans les conflits



4.4. Représentation des structures physiques des ports

Le sable et les galets constituent les principales structures physiques des ports de débarquement en Haïti. Ils sont signalés respectivement sur 400 et 184 ports, représentant 67.57% et 31.08% des ports. La mangrove est enregistrée sur seulement 68 ports, constituant 11.49% de ports. Des aménagements en termes de construction de débarcadères, de quais et d'autres constructions artificielles sont mentionnés sur 24 ports seulement, soit 4.05%. Ces structures artificielles sont construites dans l'Ouest, les Nippes, le Nord'Ouest, le Sud, la Grand'Anse et l'Artibonite. Avec respectivement 8, 6, et 5 structures artificielles construites, l'Ouest, les Nippes et le Nord'Ouest représentent les trois départements ayant le plus de ports structurés. Le Sud et la Grand'Anse comptent chacun deux ports ayant un débarcadère et l'Artibonite en compte un seul.

Figure 6: Part des structures physiques des ports (%)

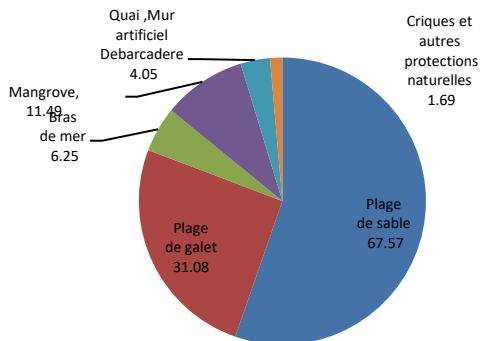
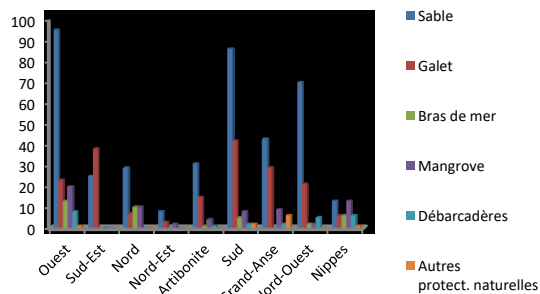


Figure 7: Représentation des structures physiques des ports par département.



19.61%. Les départements de la Grand'Anse, du Sud et du Nord'Ouest viennent respectivement à hauteur de 17.19%, 14.02% et 12.37%. Les autres départements ont moins de 5% des leurs ayant déclaré avoir reçu du crédit.

A l'échelle nationale, des ports ayant accès au crédit, les marchandes et le sabotay constituent les principales sources. Ils octroient du crédit à hauteur respective de 47.90% et 42.90% aux ports qui en ont reçu. Viennent ensuite les associations de pêcheurs qui avec 30.30% de crédit et les usuriers avec 21%. Le micro-crédit et la mutuelle couvrent chacun respectivement 16% et 17.60% du crédit octroyé.

Sur le plan départemental, hormis le Nord'Est, l'Artibonite qui ne bénéficie pas du financement des marchandes et le Sud où leur implication est relativement faible (6.7% de crédit octroyé), leurs implications au financement des activités de pêche est cependant moyenne dans les Nippes (18.2%) et la Grand'Anse (27.3%). Les départements qui ont le plus bénéficié du financement des marchandes sont : le Nord'Ouest (58.3%), le Sud'Est (40%), l'Ouest (66.7%) et le Nord (100%). Le sabotay n'est pas signalé dans le Nord, le Nord'Est et l'Artibonite. Il est par contre plus pratiqué dans les autres départements dans des proportions allant de 20% à 63.6% dans les ports bénéficiaires du Sud'Est et des Nippes respectivement.

Le financement par les associations n'est pas mentionné dans le Nord et le Nord'Est. Cependant, sur les ports où il est considéré moyen, il est de 6.7% dans le Sud, 18.2% dans les Nippes et 19.3% dans l'Ouest. Du reste, la participation des associations au financement des activités de pêche sur les ports bénéficiaires est plutôt élevé allant de 45.5% dans la Grand'Anse, 60% dans le Sud'Est, 83.3% dans le Nord'Ouest et 100% dans l'Artibonite.

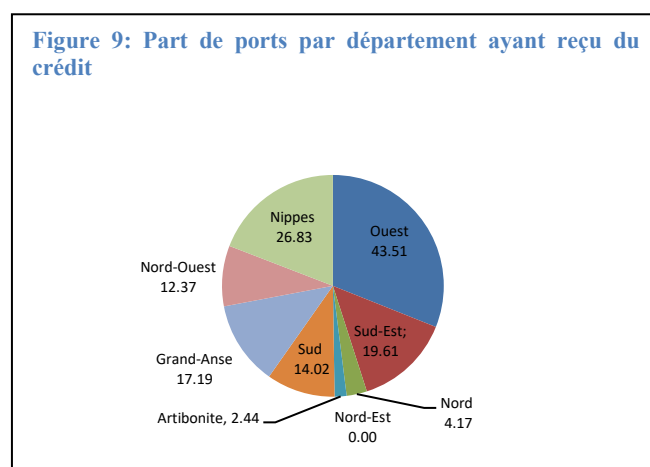
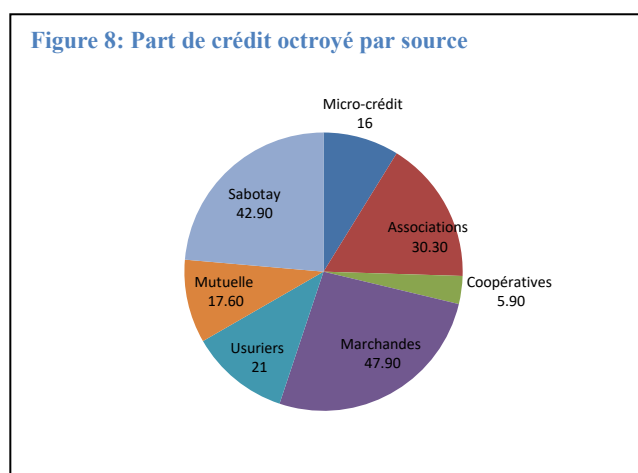
Le financement des activités de pêche par les usuriers est plus élevé dans la Grand'Anse et l'Ouest sur 45.5% et 31.6% des ports respectivement. Il est faible dans le Sud et les Nippes car ne n'atteignant 10% des ports bénéficiaires dans chacun de ces départements et est inexistant dans les autres départements.

Le Micro-crédit n'est présent que sur 5 des neuf départements où les activités de pêche sont pratiquées en Haïti. Ses interventions au financement des activités de pêche touchent 7% des ports

bénéficiaires de l'Ouest et 20% de ceux du Sud. Ceux des autres départements dont le Sud'Est, le Nord, et la Grand'Anse sont atteint respectivement de 40%, 50% et 63.6%.

Seulement 4 départements côtiers sur 9 sont atteints par les interventions des coopératives. La Grand'Anse est le département bénéficiant de la plus forte part de ces interventions au profit des activités de pêche avec 27.3% de port touchés. Les ports des Nippes viennent en seconde position avec 9.1% de ports. Ceux du Nord'Ouest et de l'Ouest sont atteint dans des proportions de 8.3% et 3.5% respectivement.

Le Sabotay n'est pas pratiqué sur les ports de pêche des départements du Nord, du Nord'Est et de l'Artibonite. Dans le Sud'Est, sa part de financement au bénéfice des ports de pêche bénéficiaires de crédit est de 20%. Elle atteint 36.4% dans la Grand'Anse et 40.40% dans l'Ouest. Les ports qui bénéficient plus du financement du sabotay se retrouvent dans les Nippes (63.6%), le Sud (60%) et le Nord'Ouest (50%).



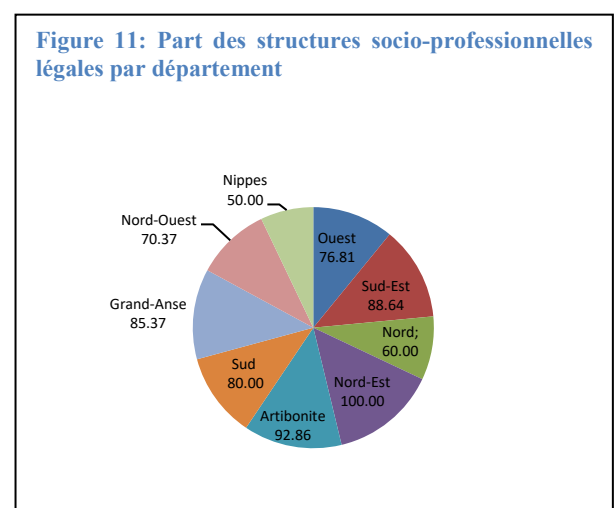
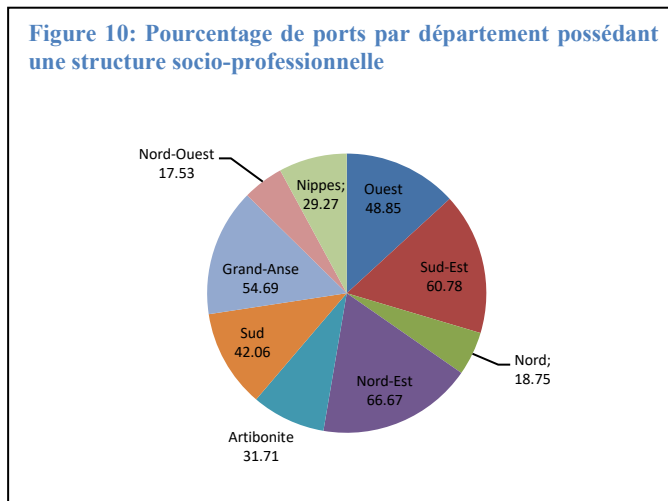
4.6. Structures socio-professionnelles

Au niveau national, le nombre de ports possédant une structure socio-professionnelle totalise 234, (soit 39.53%). De ce nombre, avec des pourcentages de 66.67%, 60.78%, 54.69%, les départements du Nord'Est, du Sud'Est, et de la Grand'Anse représentent ceux qui ont la plus forte part de leurs ports possédant des structures associatives. L'Ouest et le Sud viennent ensuite avec des proportions de ports représentant respectivement 48.85% et 42.06%. Les Nippes, le Nord et le

Nord'Ouest sont les seuls départements dont une faible partie de leurs soit moins de 30% ayant une structure associative.

Le nombre de structures associatives nationales s'élève à 285. De ce nombre, 226 représentant 79.30% des structures associatives ont une reconnaissance légale. Le département du Nord'Est est le seul dont toutes les structures associatives, au nombre de neuf (9), ont une reconnaissance légale. Les départements de l'Artibonite, du Sud'Est, de la Grand'Anse et du Sud viennent ensuite avec des pourcentages respectifs de 92.86%, 88.64%, 85.37% et 80% des ports reconnus légalement. L'Ouest et le Nord'Ouest ont 76.81% et 70.37% de leurs ports ayant une reconnaissance légale.

Les départements contenant les plus faibles pourcentages de leurs structures reconnues légalement sont les Nippes (avec 50%) et le Nord (avec 60%).



4.7. Contraintes au développement de la pêche en Haïti

A l'échelle nationale, le manque de crédit est mentionné sur 446 ports, soit 75.34%. Elle constitue ainsi la principale contrainte au développement de la pêche en Haïti. Elle s'est généralisée à travers tous les départements et se situe dans la fourchette de 66.67% dans les départements du Nord et du Sud'Est et à 100% dans le Nord'Est et les Nippes.

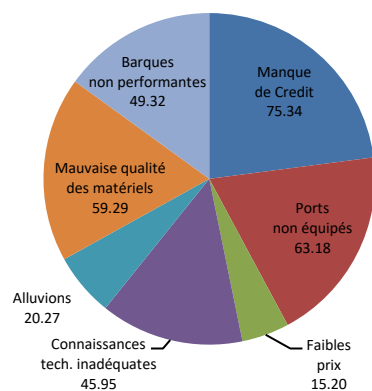
La deuxième grande contrainte signalée sur 63.18% des ports du pays est qu'ils ne sont pas équipés. Cette contrainte est plus forte dans les Nippes (82.93% des ports), l'Artibonite (80.49%

de ports) et est signalée à plus de 40% sur les ports des autres départements. La qualité des matériels de pêche utilisés représente une entrave au développement de la pêche pour plus de 59.29% de ports. Les départements les moins concernés par cette contrainte sont le Nippes (39.02%) et le Nord'Ouest (48.45%). Sa pertinence sur les autres ports varie entre 51.91% dans l'Ouest et 87.50% dans le Nord.

Les barques non performantes constituent aussi une grande contrainte à hauteur de 49.32% des ports. Mis à part les Nippes 17.07% et l'Artibonite 34.15% considérés comme faibles, sa significativité sur les ports des autres départements se situe dans la fourchette de 42.06% à 66.67%. Le manque de connaissance des techniques de pêche est un facteur limitant le développement des activités de pêche sur les ports. Il est mentionné sur 45.45% des ports au niveau national. Le département le plus frappé par cette contrainte est le Nord'Est avec 91.67% de ports et le moins frappée est le Sud'Est avec 27.45%. Pour les autres départements, elle se situe dans la fourchette de 33.33% et 55.67% dans le Nord'Ouest.

Dans des pourcentages de ports de 20.27%, 15.20%, 14.86%, des menaces comme la pollution, les faibles prix, la surpêche sont les moins importantes au développement de la pêche.

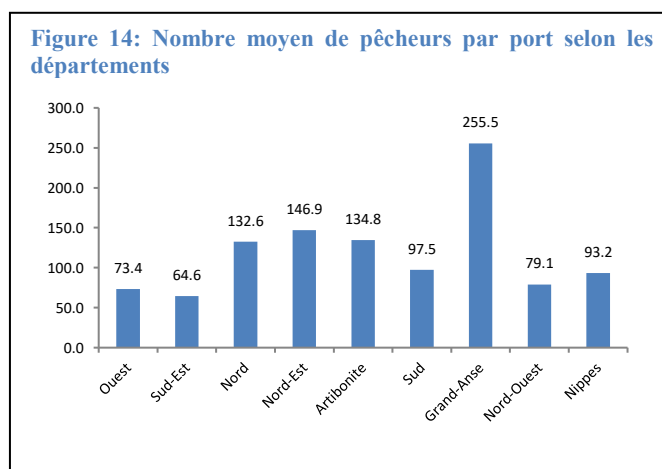
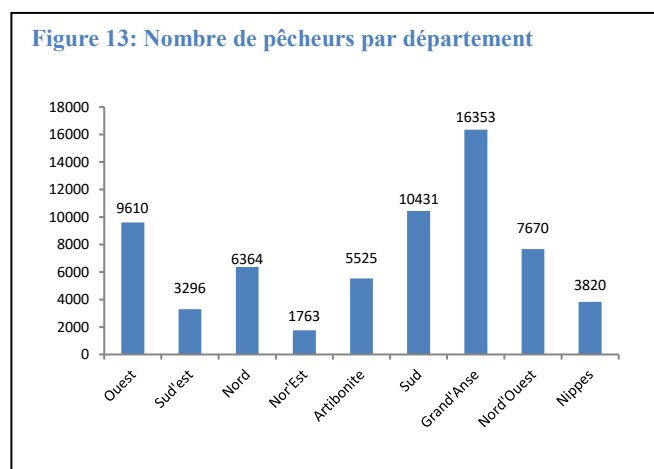
Figure 12: Part des sept contraintes majeures au développement des ports (%)



353 pêcheurs) se retrouvent au niveau du département de la Grand'Anse. Viennent ensuite les départements du Sud avec 16.9 % pour 10 431 pêcheurs, l'Ouest 14.82% pour 9 610 pêcheurs, le Nord'Ouest avec 11.83% représentant 7 670 pêcheurs. Les autres départements réunis représentent 32% des pêcheurs dont, particulièrement le Nord'Est, le moins peuplé, avec 2.72% (soit 1763 pêcheurs).

La moyenne nationale de pêcheurs par port s'élève à 109.5. Au niveau départemental, la moyenne se situe entre (64.63 et 255.52) où le niveau le plus bas est observé dans Sud-Est et le plus haut dans le département de la Grand'Anse. Mis à part la Grand'Anse dont la moyenne est la plus élevée, la situation des autres départements peut être décomposée en deux sous-groupes.

- Un premier contenant les départements du Nord, de l'Artibonite et du Nord'Est avec des moyennes respectives de 133, 135 et 147 pêcheurs par port et ;
- Un deuxième groupe contenant les départements du Sud'Est, de l'Ouest, du Nord'Ouest, des Nippes et du Sud avec leurs moyennes respectives de 65, 73, 79, 93, 97 pêcheurs par port.



4.8.2 Les embarcations

Un nombre de 28 056 unités d'embarcations a été dénombré dans le cadre de l'enquête, soit une moyenne nationale de 47 embarcations par port. Au niveau départemental, la moyenne d'embarcations par port se situe dans la fourchette de 19 au Nord'Ouest et 96 dans la Grand'Anse. Les départements de la Grand'Anse (21.85%), de l'Ouest (19.82%), du Sud (16.47%) et des Nippes (12.81%) concentrent à eux seuls plus de 70 % du total des embarcations (Annexe 4).

Dans le cadre de l'enquête, quatre (4) types d'embarcations ont été retrouvés sur les ports : Bois fouillé ou pirogue, corallin, canot en bois et bateau en fibre de verre.

Bois fouillé ou pirogue : Au niveau national, le nombre de ce type d'embarcations s'élève à 14326, représentant 51.06% de la flotte de pêche totale. De ce total, les départements de la

Grand'Anse, du Sud, de l'Ouest et des Nippes, avec des pourcentages respectifs de 36%, 25%, 17.2% et 16.9% représentent à eux-seuls plus de 95% de la flotte de ce types de navires.

En comparaison avec les autres types d'embarcations à l'échelle départementale, le bois fouillé est plus important au niveau des départements de la Grand'Anse, du Sud, des Nippes et de l'Ouest représentant respectivement 84%, 80%, 67% et 44% de la flotte de pêche de ces départements. Par contre, l'utilisation de ce type d'embarcations est assez limitée au niveau du département de l'Artibonite (14%) et du Nord'Ouest avec une proportion de 6%.

Corallin : Le nombre d'embarcations de ce type est estimé à 2 694 unités, représentant 9.6% de la flotte de pêche nationale. De ce total, les départements de l'Artibonite et du Sud'Est représentent à eux-seuls plus de 55%, soit respectivement 27.99% et 27.58%. Trois autres départements dont les Nippes (13.6%), le Nord (12.6%) et l'Ouest concentrent plus de 37% du reste.

En comparaison avec les autres types d'embarcations, le corallin est de loin plus important au niveau du département du Sud-Est, représentant 65.1% de la flotte de ce département. Trois autres départements (l'Artibonite, le Nord'Est et le Nord) viennent ensuite avec des pourcentages de 26.3% et 22%, 18.8%. Les autres départements font ensemble 17.4%.

Canots en bois : Le nombre total s'élève à 10 312 unités, soit 36.6% de la flotte de pêche nationale. Le département de l'Ouest est le plus peuplé en navires de ce type avec un pourcentage de 25.6%. Les départements du Nord'Ouest, de l'Artibonite et du Nord font respectivement (17.1%), (16.6%), (13.8%) de la flotte de canots de bois.

Vis-à-vis des autres types d'embarcations, le canot en bois est majoritaire au niveau des départements des Nippes, du Nord et du Nord'Est avec des pourcentages respectifs de 93.5%, 78.9% et 75.2%. Mis à part le Sud'Est dont le porcentage est très faible 98.1%), les autres départements se situent dans la fourchette de (13.5% dans la Grand'Anse à 47.4% dans l'Ouest. (Figure 8 et Annexe 4).

Bateau en fibre de verre (fiber glass) : Le nombre total de ce type d'embarcations s'élève à 724 unités, représentant 2,58% de la flotte de pêche nationale. De ce total, les départements du Sud-Est, de l'Ouest, du Sud et de la Grand'Anse représentent 84%%, avec respectivement 29.9%, 21.1%, 19.9% et 13.1%.

Au regard des autres types d'embarcations, hormis le Sud-Est où le bateau en fibre de verre atteint la barre des 18.8% de la flotte départementale, il reste en dessous de 4% de la flotte totale des navires dans tous les autres départements.

Figure 15: Répartition des embarcations par département

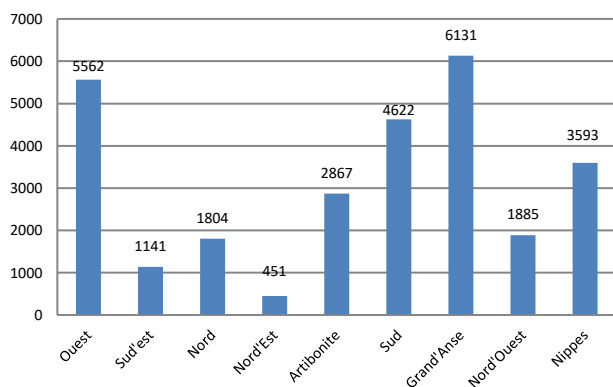


Figure 16: Part des embarcations par type (%)

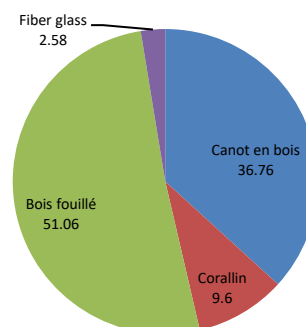
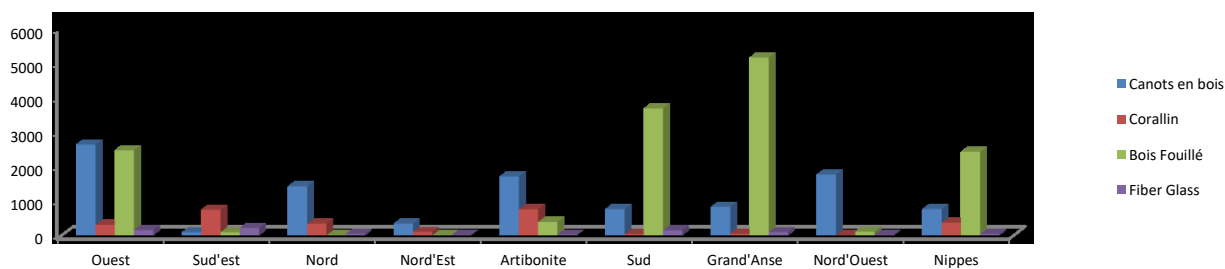
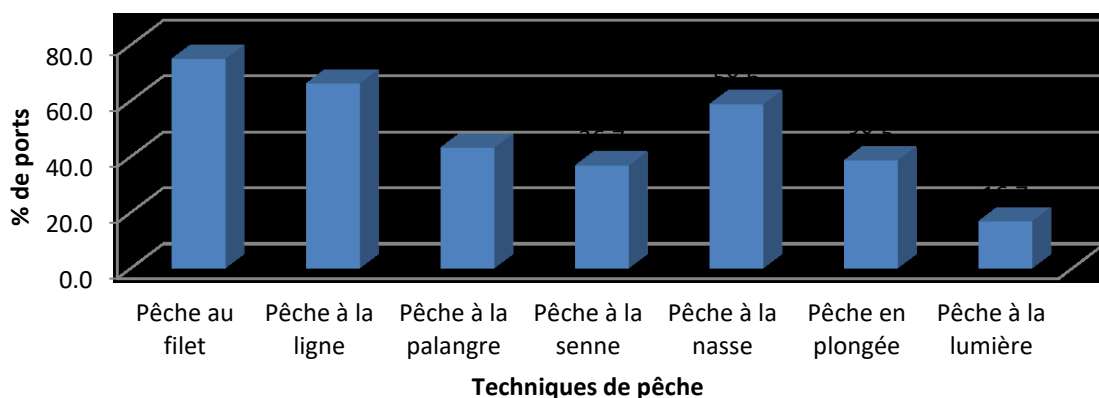


Figure 17: Répartition des embarcations par types selon les départements



cette phase montrent que la technique de pêche la plus utilisée est la pêche au filet et elle est pratiquée sur 443 ports (soit 74.8 % du total). Viennent successivement la pêche à la ligne (66 %), pêche à la nasse (58.6 %), pêche à la palangre (43.1 %), pêche en plongée (38.5 %), pêche à la senne (36.7 %) et pêche à la lumière (16.7 %). Cette dernière technique est donc la moins pratiquée (voir Figure 18).

Figure 18 : Répartition des ports selon les techniques de pêche utilisées



1. Evolution des captures

4.10. Evolution de la quantité des captures au niveau des ports

Se basant sur les résultats de l'enquête, on peut voir que la quantité des captures a évolué différemment au niveau des ports durant ces cinq (5) dernières années. En effet, à l'échelle du pays, il est signalé :

- une diminution au niveau de 410 ports, soit 69 % du total ;
- Une stabilité au niveau de 103 ports, soit 18 % du total ;
- Une augmentation au niveau de 79 ports, soit 13 % du total (Figure 3).

Au niveau départemental, c'est à peu près le même cas de figure qui se présente, à savoir la diminution de la quantité des captures au niveau de la plus forte proportion des ports présents dans un département quelconque. Cette situation (de diminution) est signalée, par exemple, par 85.4 % des ports existants au niveau du département de l'Artibonite. Viennent ensuite les départements du Nord 'Est avec 83.3 %, de la Grand'Anse avec 78.1 %, du Nord'Ouest avec 70.1 %, etc. (Voir Figure 4).

Les 4 principales raisons avancées et qui seraient à la base de la diminution de la quantité des captures au niveau du pays sont :

- L'utilisation des engins et techniques de pêche non-appropriés.- elle est relatée au niveau de 83.9 % des ports ;
- La sur-exploitation (55.9 % des ports) ;
- Le non-respect des périodes de repos (54.5 % des ports) ;
- La dégradation des écosystèmes (46.8 % des ports).

Figure 19 : Evolution de la quantité des captures au niveau national

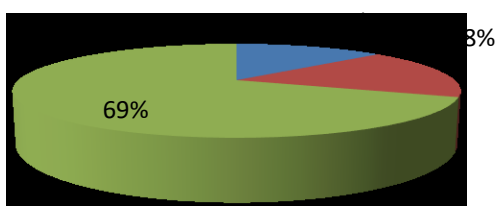
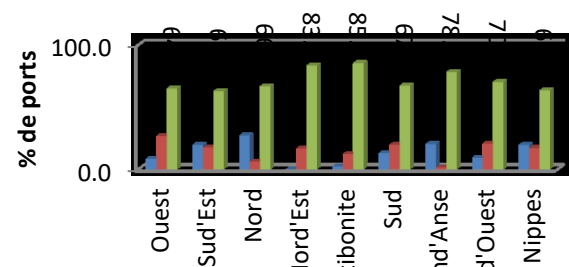


Figure 20 : Evolution de la quantité des captures par département



4.11. Les techniques de conservation et conditionnement

Les données de l'enquête montrent que des techniques de conservation sont utilisées seulement sur 220 ports, soit 37.2 % du total (Figure 21). Au niveau de ces ports, on constate que la technique la plus pratiquée est celle qui combine « éviscération, salage et séchage ». Elle est utilisée sur 183 ports (soit 30.9 % de la totalité des ports). Viennent ensuite les techniques « sous glace » avec 24.5 % (soit 145 ports) et « éviscération simple » avec 5.1. % (soit 30 ports). (Voir Figure 22).

En ce qui a trait au niveau d'utilisation des techniques de conservation, on montre que les unes sont plus pratiquées que les autres. Par exemple, les méthodes « éviscération-salage - séchage » et « sous glace » sont considérées comme « très pratiquées » par 82.5 % et 60.7 % des ports successivement.

Figure 21 : Répartition des ports selon la présence ou l'absence de technique de conservation

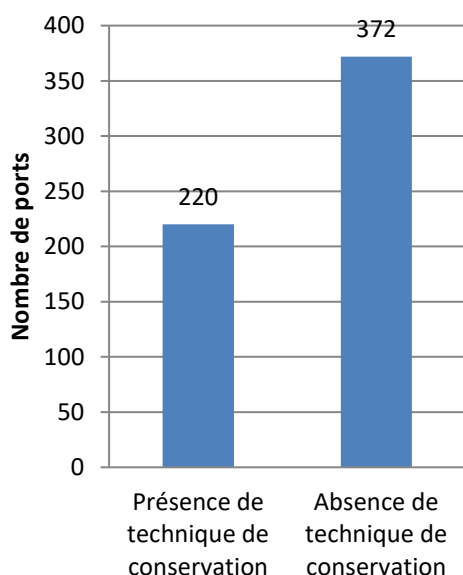
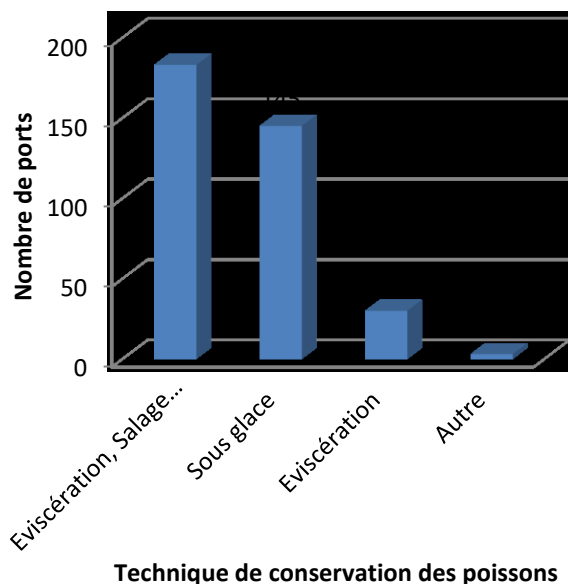


Figure 22 : Répartition des ports selon les techniques de conservation utilisées



4.12. Les espèces de poissons les plus présentes dans les captures

Au niveau des ports de pêche du pays, il existe généralement une certaine diversité dans la composition des captures, notamment en ce qui a trait aux différentes espèces de poissons. A l'échelle du pays, les résultats montrent que l'espèce de poissons la plus présente dans les captures est « Ajante ». Sa présence est signalée sur 36.5 % des ports. Viennent ensuite les espèces Karang avec 33.8 % (soit 200 ports), Sad avec 23.6 % (soit 140 ports), Barbaren avec 22.3 % (soit 132 ports), Pawokè avec 22.3 % (soit 132 ports), Bonit avec 19.9 % (soit 118 ports), Balaou avec 19.3 % (114 ports), Dorad avec 17.2 %, etc. (Voir Figure 23).

En ce qui concerne la période de présence des espèces dans les captures, on peut voir qu'elle varie significativement sur les ports. Quelle que soit l'espèce de poisson considérée, on note sa présence, sur certains ports, pour la période allant de 1 à 3 mois et sur d'autres pour la période allant de 4 à 6 mois ou 7 à 9 mois et 10 à 12 mois.

Dans le cadre de notre analyse, on s'intéresse seulement à la plus grande période de présence, c'est-à-dire, celle allant de 10 à 12 mois. Durant cette période, il est signalé la présence de « Ajante » par 54.2 % des ports, Karang par 13.5 % des ports, Sad par 46.4 %, Barbaren par 31.8 %, etc. (Voir Figure 24).

Figure 23 : Répartition des ports selon les espèces de poissons les plus présentes dans les captures

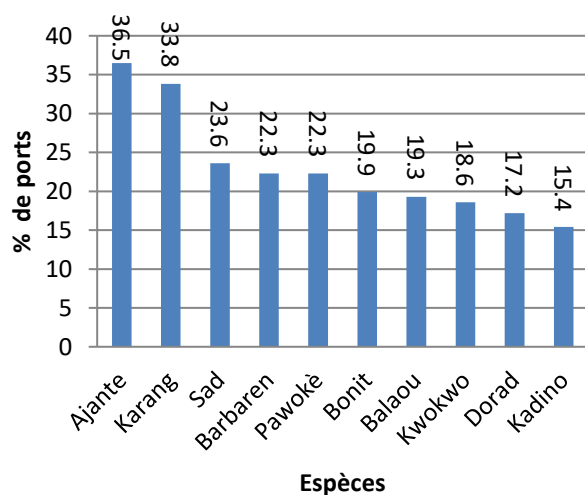
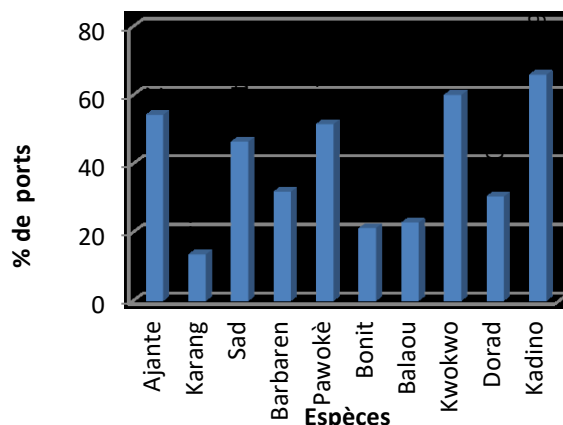


Figure 24 : Répartition des ports selon les espèces présentes sur la période de 10 à 12 mois



5. ANNEXES

TABLEAUX

Annexe 1 : Intervention sur les ports de débarquement des instances de gestion des conflits

Departement	Nombre de ports	Ports habitués aux conflits	Semanah (%)	La police (%)	Association (%)	Cooperative (%)	Notable (%)	La Marie /Casec (%)	Entre les acteurs (%)
Ouest	131	79	1.6	...	32.5	1.6	30.9	14.6	62.6
Sud-Est	51	30	2.1	2.1	34	...	8.5	4.3	29.8
Nord	48	7	...	...	...	...	22.2	22.2	44.4
Nord-Est	12	2	...	...	...	...	...	...	...
Artibonite	41	19	...	...	35.5	...	41.9	3.2	58.1
Sud	107	27	...	3.1	18.8	...	31.3	28.1	62.5
Grand-Anse	64	21	...	...	37	...	70.4	7.4	77.8
Nord-Ouest	97	41	1.6	3.2	27	...	61.9	9.5	25.4
Nippes	41	12	...	26.7	20	...	20	33.3	26.7
National	592	238	1.1	2.3	29.5	0.6	36.7	12.9	49.9

...: l'instance n'intervient pas dans la gestion des conflits sur les ports concernés

Annexe 2 : Les contraintes au développement des activités de pêche par département (%)

Département	Manque de Crédit	Ports non équipés	Faibles prix	Connaissances tech. inadéquates	Alluvions	Destruction des récifs coralliens	Mauvaise qualité des matériels	Barques non performantes	Surpêche	Enclavement
Ouest	67.94	56.49	9.16	51.15	22.14	12.98	51.91	54.20	20.61	5.34
Sud-Est	66.67	60.78	21.57	27.45	11.76	19.61	70.59	47.06	11.76	25.49
Nord	66.67	64.58	4.17	33.33	2.08	...	87.50	66.67	8.33	6.25
Nord-Est	100.00	41.67	8.33	91.67	16.67	0.00	66.67	50.00	16.67	16.67
Artibonite	85.37	80.49	4.88	53.66	7.32	4.88	68.29	34.15	9.76	2.44
Sud	76.64	56.07	18.69	37.38	28.04	3.74	66.36	42.06	18.69	6.54
Grand-Anse	85.94	62.50	23.44	46.88	23.44	3.13	54.69	51.56	14.06	7.81
Nord-Ouest	67.01	68.04	21.65	55.67	22.68	6.19	48.45	61.86	15.46	19.59
Nippes	100.00	82.93	14.63	43.90	29.27	2.44	39.02	17.07	2.44	..
National	75.34	63.18	15.20	45.95	20.27	7.09	59.29	49.32	14.86	9.63

...: Contrainte non citée sur les ports concernés

Annexe 3 : Les ports de débarquement ayant accès au crédit et sources de financement des activités de pêche par département

Département	Nombre de ports	Ports ayant accès au crédit	Micro-crédit (%)	Associations (%)	Coopératives (%)	Marchandes (%)	Usuriers (%)	Mutuelle (%)	Sabotay (%)	Ports et crédit par dépt. (%)
Ouest	131	57	7	19.3	3.5	66.7	31.6	12.3	40.4	43.51
Sud-Est	51	10	40	60	...	40	...	20	20	19.61
Nord	48	2	50	...	...	100	...	...	...	4.17
Nord-Est	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Artibonite	41	1	...	100	...	...	...	...	...	2.44
Sud	107	15	20	6.7	...	6.7	6.7	60	60	14.02
Grand-Anse	64	11	63.6	45.5	27.3	27.3	45.5	9.1	36.4	17.19
Nord-Ouest	97	12	...	83.3	8.3	58.3	...	16.7	50	12.37
Nippes	41	11	...	18.2	9.1	18.2	9.1	...	63.6	26.83
National	592	119	16	30.3	5.9	47.9	21	17.6	42.9	20.10

... : Source non connue sur le port

Annexe 4: Nombre de ports par département et leurs structures physique

Département	Nombre de ports	Plage de sable	Plage de galet	Bras de mer	Mangrove	Quai, Mur artificiel Débarcadère	Criques et autres protections naturelles
Ouest	131	95	23	13	20	8	1
Sud-Est	51	25	38	..	...	...	...
Nord	48	29	7	10	10	...	...
Nord-Est	12	8	3	...	2	...	...
Artibonite	41	31	15	1	4	1	...
Sud	107	86	42	5	8	2	2
Grand-Anse	64	43	29	...	9	2	6
Nord-Ouest	97	70	21	2	2	5	...
Nippes	41	13	6	6	13	6	1
National	592	400	184	37	68	24	10
% de struct. Physq.		67.57	31.08	6.25	11.49	4.05	1.69

Annexe 5 : Les engins et techniques de pêche

Techniques de pêche	Nombre de ports
Pêche au filet	443
Pêche à la ligne	391
Pêche à la palangre	255
Pêche à la senne	217
Pêche à la nasse	347
Pêche en plongée	228
Pêche à la lumière	99

Annexe 6 : Evolution de la quantité des captures au niveau des ports

Département	Nombre de ports	En augmentation	Stable	En diminution
Ouest	131	11	35	85
Sud'Est	51	10	9	32
Nord	48	13	3	32
Nord'Est	12	0	2	10
Artibonite	41	1	5	35
Sud	107	14	21	72
Grand'Anse	64	13	1	50
Nord'Ouest	97	9	20	68
Nippes	41	8	7	26
Total	592	79	103	410

Annexe 7 : Répartition des ports selon la présence de techniques de conservation et par département

Département	Nombre de ports	Présence de technique de conservation	Absence de technique de conservation
Ouest	131	56	75
Sud-Est	51	34	17
Nord	48	6	42
Nord-Est	12	11	1
Artibonite	41	12	29
Centre	0	0	0
Sud	107	25	82
Grand-Anse	64	27	37
Nord-Ouest	97	39	58
Nippes	41	10	31
National	592	220	372

Annexe 8 : Répartition des ports selon les techniques de conservation utilisées

Techniques de conservation	Nombre de ports	% ports	Très utilisé	%	Très peu utilisé	%
Eviscération, salage, séchage	183	39.9	151	82.5	20	10.9
Sous glace	145	24.5	88	60.7	36	24.8
Eviscération	30	5.1	9	30.0	10	33.3
Autre	3	0.5	0	0.0	1	33.3

Annexe 9 : Les espèces de poissons les plus présentes dans les captures

Espèces	Nombre de ports	%	1-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	10-12 mois
Ajante	216	0.365	0.227	0.153	0.079	0.542	54.2
Karang	200	0.338	0.465	0.34	0.06	0.135	13.5
Sad	140	0.236	0.271	0.193	0.071	0.464	46.4
Barbaren	132	0.223	0.333	0.265	0.083	0.318	31.8
Pawokè	132	0.223	0.258	0.197	0.03	0.515	51.5
Bonit	118	0.199	0.398	0.314	0.076	0.212	21.2
Balaou	114	0.193	0.254	0.412	0.105	0.228	22.8
Kwokwo	110	0.186	0.245	0.109	0.045	0.6	60
Dorad	102	0.172	0.245	0.324	0.127	0.304	30.4
Kadino	91	0.154	0.187	0.099	0.055	0.659	65.9

